

Prévenir les risques professionnels

Objectif

Réaliser l'évaluation des risques professionnels de façon autonome.

Savoir impliquer tout le personnel à la démarche prévention. Etre certifié comme personne ressource en prévention par l'assurance maladie.

Les +

- Formateur qualifié
- Formation individuelle

Prérequis

Avoir acquis les bases de la prévention en suivant le module d'enseignement à distance de l'INRS. <https://www.ead-inrs.com/spip.php?page=accueil>. Réaliser l'évaluation

Public

Chef d'entreprise artisanale, conjoint et salarié, porteur de projet, demandeur d'emploi

Modalités pédagogiques

Apport théorique, travail sur le cas de son entreprise

Evaluation (modalités)

Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation

Modalités et délais d'accès

Inscription par téléphone ou par mail. Jusqu'à la veille de la formation

Accessibilité

Possibilité de restauration sur place - Formations accessibles aux personnes handicapées – Parking gratuit

PROGRAMME

- Accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Responsabilité du Chef d'entreprise, enjeux de l'évaluation des risques.
- Méthode d'évaluation des risques professionnels
- Construire et faire vivre un plan d'action de prévention.
- Réaliser et mettre à jour son document de prévention.
- Mise en application sur Site

Durée : 3.5 heures

Dates et horaires : Consulter notre calendrier sur notre site Internet

Lieu : CMA du GERS / Pavie

Tarif : 105 € (prise en charge possible par le conseil de la formation, OPCO, Pôle Emploi, CPF)

Contact et inscription

Danièle Cayet - 05 62 61 22 53
service-formation@cma-gers.fr